

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 28 avril 2021

Ouverture de nouveaux créneaux de vaccination dédiés aux professions prioritaires

Des créneaux spécifiques de vaccination pour les professionnels de plus de 55 ans prioritaires à la vaccination sont proposés en semaine au CHU de Poitiers. Ces créneaux sont accessibles via le site Doctolib. La vaccination est assurée avec le vaccin AstraZeneca.

Par ailleurs, dimanche 2 mai 2021 de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30, une ligne de vaccination pour les professionnels de plus de 55 ans prioritaires à la vaccination sera ouverte au sein du centre de vaccination de grande capacité de Poitiers situé au Parc des Expositions, organisé et commandé par les sapeurs-pompiers de la Vienne.

La vaccination sera assurée avec le vaccin AstraZeneca.

Cette ligne de vaccination dédiée devrait permettre la vaccination d'environ 100 professionnels concernés.

Modalités pratiques

Les inscriptions sont à solliciter via le site Doctolib.

Il convient de sélectionner « autres professions prioritaires de plus de 55 ans ».

Les professionnels éligibles pourront se présenter sur l'un des créneaux réservés sur la plateforme Doctolib et se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle ou bulletin de salaire et carte nationale d'identité ou pièce administrative permettant d'attester de l'âge.

Aucune vaccination ne sera possible sans réservation et sans présentation d'un justificatif d'éligibilité.

Liste des professionnels de plus de 55 ans prioritaires à la vaccination

- Policiers nationaux et municipaux, gendarmes et surveillants pénitentiaires
- Professeurs des écoles, collèges et lycées
- ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- Professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels
- Professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance
- AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)
- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et de VTC
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtissiers
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Professionnels des pompes funèbres

Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle





